

TARIFS DE REDEVANCE SPÉCIALE 2018

Extraits des délibérations du Conseil Communautaire
des 29/06/2015, 07/03/2016 et du Conseil Métropolitain du 26/03/2018

REDEVABLES COLLECTÉS EN BAC ET NON-DOTABLES

1- Coût de prestation de collecte et traitement

- Collecte et traitement des déchets non recyclables : **0,038 €/ litre**
- Collecte et traitement des déchets recyclables : **0,020 €/ litre**

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Déchets non recyclables	Déchets recyclables
Coût pour 1 collecte hebdomadaire		
180 litres	6,84 €	3,60 €
240 litres	9,12 €	4,80 €
360 litres	13,68 €	7,20 €
660 litres	25,08 €	13,20 €

2- Forfait collecte sur le domaine privé

Il permet de facturer les redevables pour lesquels une demande de collecte par entrée dans l'enceinte de l'établissement a été acceptée par Metz Métropole. Le forfait s'applique à chaque fois que le camion de collecte entre dans l'établissement.

Forfait collecte sur le domaine privé par point de collecte
30,84 €



REDEVABLES COLLECTES EN BENNE

1- Forfait collecte

Il permet de facturer les redevables collectés en benne, lorsque Metz Métropole l'a jugé préférable à la collecte en bac (en termes technique ou de sécurité).

Forfait collecte pour 1 enlèvement
103,82 €

2- Traitement

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté chaque année par le Conseil d'Administration d'Haganis, majoré de la TGAP et de la TVA.

Traitement pour 1 tonne		
Tarif	TGAP	TVA
108,14 € / tonne	6,01 € HT / tonne	10 %
TOTAL TTC pour une tonne		125,57 €

